



Diffamation pour avoir écrit sur facebook

Par **klyde07**, le **26/06/2010** à **10:45**

Bonjour,

Le 04/06/2010 sur ma page facebook j'ai raconté l'histoire de la famille Adams au tribunal en faisant allusion à une famille avec qui je suis en litige. j'ai donné un prénom de personnages de fiction à tout les membres de cette famille sans jamais les cités. (Cruella, Quasimodo, Rambo).

cette famille en consultant ma page facebook se sont reconnus à travers ces personnages et ont déposés plainte contre moi pour diffamation. Je ne cite aucun nom ou prénom, donc n'importe qui aurait pu se sentir concernés par mes écrits.

De plus j'attendais le verdict qui doit être prononcés le 02/07/2010 suite à notre litige et je crains que mes écrits remettent tout en question la sentence. mes écrits sont apparus sur ma page facebook après le procès.

Dans l'attente de vous lire recevez mes salutations les plus distingués. Merci.

Par **LeKingDu51**, le **27/06/2010** à **13:51**

Bonjour,

Tout d'abord, ne vous inquiétez pas, vos écrits ne peuvent aucunement remettre en question le jugement qui doit être rendu.

Pour ce qui est de la diffamation, il est plus difficile de vous répondre sans avoir lu l'histoire. Tout dépend de la précision des éléments que vous racontez et s'il est possible d'identifier les personnes auxquelles vous faites références même si leur nom n'est pas mentionné dans l'histoire.

Cela dépend également de ce que vous racontez dans cette histoire.

Dans tous les cas, je pense que vous avez supprimé l'histoire ou que vous le ferez au plus vite. Pour le reste, laissez le temps s'écouler et si jamais des suites sont données à cette plainte, vous aurez tout le temps de prendre conseil auprès d'un avocat.

Cdlt